

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE  
DE CAMONDATE DE CONVOCATION  
03/04/2024

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 20

votants 23

OBJET

FINANCES

Affectation du résultat de  
fonctionnement de l'exercice  
2023

Début de la séance : 20h15

Fin de la séance : 21h11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures et quinze minutes,*

*Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RENAUX, Maire.*

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs M. RENAUX, Mme GUYOT, Mme ROUSSEL, M. DUPUIS, M. CARPENTIER, Mme BRUXELLE, M. TORCHY, Mme LALOT, M. DESBUREAUX, Mme LELIEVRE, M. CARDON, M. COPPIER, Mme AUGUSTE, Mme GOURGUECHON, M. PIOT, M. SENECHAL, Mme CHATELAIN, M. BASTARD, Mme CRIMET, Mme NOISELIET.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents :**

- Mme SILVESTRE (pouvoir donné à Mme NOISELIET)
- M. TELLIEZ (pouvoir donné à Mme GUYOT)
- Mme TOUTAIN (pouvoir donné à Mme ROUSSEL)
- M. CUVILLIERS, absent excusé
- M. FOLLEAT, absent excusé
- Mme LEGRAND
- Mme BUIGNET

**Secrétaires de séance :**

- Mme GUYOT
- Mme AUGUSTE

**DELIBERATION N°3****OBJET : FINANCES – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023****LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON**

**CONSIDERANT** que l'instruction sur la comptabilité des Collectivités Territoriales prévoit d'établir un Compte Financier Unique qui retrace les opérations de dépenses et de recettes dont les écritures ont été vérifiées conformes avec le Trésorier,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants :

	<u>Résultat C.A 2022</u>	<u>Virement à la section Investissement</u>	<u>Résultat de l'exercice 2023</u>	<u>Restes à réaliser 2022</u>	<u>Solde Restes à Réaliser 2023</u>	<u>Chiffres 2023 à prendre en compte pour l'affectation du résultat</u>
Investissement	A 1 542.614,66 €		C 244.578,50 €	Dépenses : 628 127,00 € Recettes : 153 551,00 €	E Recettes :  Dépenses - 474 576,00 €	F=A+C+E  1 312 617,16 €
Fonctionnement	A 706.574,57 €	B 506.574,57 €	C 590.976,09 €			G=A-B+C  790.976,09 €

**CONSIDERANT** que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

**DELIBERE**

**ARTICLE 1 :** Décide d'affecter le résultat comme suit :

A-B + C correspond au résultat à affecter, après résorption d'un éventuel déficit antérieur de fonctionnement.	
<b>1) EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b> (si G en excédent)	790 976,09 Euros
Affectation obligatoire	
* à la couverture du besoin d'autofinancement (si F est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au BP (cpt 1068)	0
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
* affectation complémentaire en réserves (cpt 1068)	790 976,09 Euros
* affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	200 000,00 Euros
Total affecté au compte 1068	590 976,09 Euros
<b>2) DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b> (si G en déficit)	0
Déficit à reporter (ligne 002)	

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Fait à Camon, le 9 avril 2024 et ont signé les membres présents.  
Pour extrait conforme aux registres.

Le Maire,  
Jean-Claude RENAUX



Le(s) secrétaire(s),

J. dujot August